



**Avenant N° 3 à la convention pluriannuelle 2012-2016
du 14 février 2013
relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site
d'intérêt départemental du Markstein**

- VU la délibération n° CP-2012-9-6-3 de la Commission Permanente du 21 septembre 2012 relative à la convention pluriannuelle d'aménagement 2012-2013 du site d'intérêt départemental du Markstein,
- VU la convention entre le Département du Haut-Rhin et le syndicat mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon du 14 février 2013,
- VU la délibération n° CP-2014-2-6-4 de la Commission Permanente du 21 février 2014 relative à l'avenant n° 1,
- VU la délibération n° CP -2015-9-6-1 de la Commission Permanente du 9 octobre 2015 relative à l'avenant n°2,
- VU les statuts du syndicat mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein Grand Ballon,
- VU la demande du syndicat mixte en date du 25 août 2015,

Entre les soussignés,

- le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service Attractivité des Territoires), sis le siège est 100 avenue d'Alsace – BP 20351 – 68006 COLMAR cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 1^{er} juillet 2016, ci-après dénommé « le Département »,
- la Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN, sise 70, rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, représentée par Monsieur François TACQUARD, Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes en date du....., ci-après dénommée « la Communauté de Communes VSTA »,
- la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER, sise 1, rue des Malgré-Nous - BP 114 - 68502 GUEBWILLER Cedex, représentée par Monsieur Marc JUNG, Président, dûment habilité par délibération de l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes en date du....., ci-après dénommée « la Communauté de Communes RG »,

- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, sis 64 Grand Rue - 68470 FELLERING, représenté par Madame Annick LUTENBACHER, Présidente, dûment habilité par délibération du Comité syndical en date du, ci-après dénommé « le Syndicat Mixte »,

il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par délibération du 21 septembre 2012, le Département a validé le contenu du programme de développement du site d'intérêt départemental du Markstein pour les années 2012 à 2013, tel que figurant à la convention signée le 14 février 2013, et fixé les conditions et le montant de la participation départementale à 1 053 082 €.

Avenant 1

Par délibération du 21 février 2014, le Département a validé l'avenant n°1 à la convention précitée, et approuvé les nouveaux coûts des travaux pour deux opérations :

- l'aménagement de l'aire de vol libre du Treh d'une part,
- la construction, les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la station d'épuration (STEP) d'autre part,

portant ainsi la participation départementale à 1 448 695,03 €.

Avenant 2

Par délibération en date du 9 octobre 2015, le Département a validé l'avenant n°2 à la convention précitée, et approuvé le nouvel échéancier de réalisation des opérations portant le délai de validité à la période 2012-2016.

Le présent avenant a pour objet de modifier le plan de financement de l'opération « travaux sur pistes » ainsi que, en conséquence, la globalité du plan pluriannuel 2012-2016, portant ainsi la participation départementale à 1 401 883,03 €.

Article 1 – Modification du financement initial de l'opération « travaux sur pistes » (GSS00305)

L'opération « travaux sur piste » figurant dans la convention pluriannuelle 2012-2013 d'aménagement du site d'intérêt départemental du Markstein consistait en des travaux d'aménagement du domaine skiable.

Initialement, le plan de financement (en euros) de cette opération s'établissait comme suit :

Financeurs	Montant alloué ou annoncé
Département Haut-Rhin	137 688
Communautés de Communes Saint-Amarin + Guebwiller	15 298
Région Alsace	25 498
FEDER	76 493
TOTAL	254 977

Le coût définitif des travaux est finalement arrêté à 100 973 €, soit très nettement en deçà de l'évaluation originelle.

En outre, cette opération n'a pas pu bénéficier des subventions attendues de la part de la Région et du FEDER.

Ceci implique donc de revoir le plan de financement de cette opération. Dans cette perspective, le Département accepte de prendre en charge 90 % du reste à charge du Syndicat de cette opération, soit 90 876 €, et les Communautés de Communes de Saint-Amarin et de Guebwiller acceptent de prendre en charge 5 % chacune de ce reste à charge, soit 5 048,50 €.

Membre du SM financeur	Montant global de la subvention (€)	Taux d'aide (%)
Département Haut-Rhin	51 922 (*) + 38 954 (**) = 90 876	90
COM COM de Saint-Amarin	5 048,50	5
COM COM de Guebwiller	5 048,50	5
TOTAL financement	100 973	100

(*) Subvention déjà versée

(**) Subvention restant à verser en fin de travaux

Article 2 - Modification du plan de financement du programme pluriannuel 2012-2016 et de la participation des membres

L'article 2 est modifié comme suit :

-En page 4 de la convention initiale modifiée par avenant n°1 : le tableau figurant sous le titre « programmation détaillée 1^{ère} tranche » (en euros) est remplacé par le tableau suivant :

Poste de dépenses HT (*)	Luge sur rails	Domaine skiable (**)	Vol libre	STEP	TOTAL
Etudes+maîtrise d'oeuvre		92 113		89 600	181 713
Travaux	2 181 344	100 973	96 007	1 257 667	3 635 991
TOTAL HT	2 181 344	193 086	96 007	1 347 267	3 817 704

(*) montants arrondis

(**) objet de l'avenant

-En page 7 de la convention initiale modifiée par avenant n°1: le titre « récapitulatif » et le tableau figurant sous cet intitulé sont remplacés par les dispositions suivantes :

Plan de financement définitif du programme pluriannuel 2012-2016 et montant définitif des participations des membres du syndicat mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon » :

Financeurs	Luge et pistes (*)	Vol libre	STEP	TOTAL HT
<i>Montant subventionnable</i>	2 374 430,25	96 006,60	1 347 267,20	3 817 704,05
Etat crédits Massif (FEDER)	682 038,00	24 230,65	0,00	706 268,65
Conseil Régional Alsace	227 345,00	6 057,70	0,00	233 402,70
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	0,00	0,00	336 378,76	336 378,76
Département Haut-Rhin	598 542,00	49 218,25	754 122,78	1 401 883,03
CC St Amarin	33 252,62	1 500,00	128 382,83	163 135,45
CC Guebwiller	33 252,63	1 500,00	128 382,83	163 135,46
Autres (Ligue Vol libre)	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
TOTAL sub (HT)	1 574 430,25	96 006,60	1 347 267,20	3 017 704,05
Emprunt				800 000,00
TOTAL				3 817 704,05

(*) objet de l'avenant

Article 3 -

Les autres articles de la convention initiale et de ses avenants n°1 et n°2, signés entre les parties au présent avenant, restent sans changement et continuent à recevoir application.

Fait en quatre exemplaires

A Colmar, le.....

Le Président du Conseil départemental
du Haut-Rhin

Eric STRAUMANN

Le Président de la Communauté de
Communes de Saint-Amarin

François TACQUARD

Le Président de la Communauté de
Communes de Guebwiller

Marc JUNG

La Présidente du Syndicat Mixte
pour l'Aménagement du Massif
du Markstein-Grand Ballon

Annick LUTENBACHER